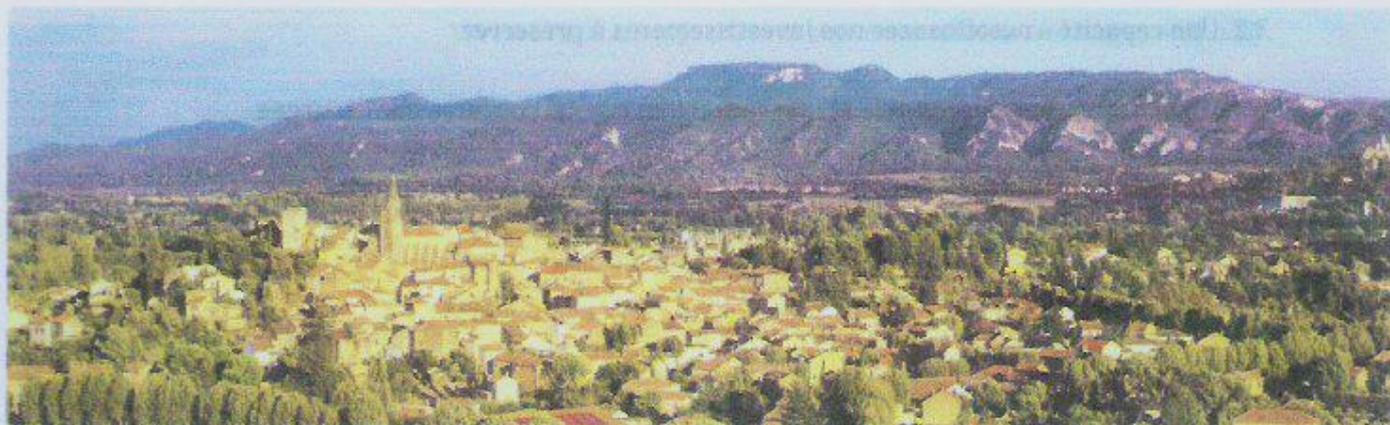




Ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

## DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016



## SOMMAIRE

### PARTIE 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2016

- 1.1. Une croissance économique mondiale encore insuffisante
- 1.2. Loi de Finances 2016 : poursuite des réductions des dotations aux collectivités

### PARTIE 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

- 2.1. Estimation du résultat de clôture de 2015
- 2.2. Les restes à réaliser d'investissement
- 2.3. Reprise et affectation des résultats 2015
- 2.4. Les recettes réelles de fonctionnement
  - 2.4.1. Evolution des recettes de fonctionnement
  - 2.4.2. Les recettes d'origine fiscale
  - 2.4.3. Les autres recettes de fonctionnement
- 2.5. Les dépenses de fonctionnement
  - 2.5.1. Evolution des dépenses de fonctionnement
  - 2.5.2. Principales dépenses de Fonctionnement
    - 2.5.2.1. Charges du personnel
    - 2.5.2.2. Charges à caractères général
    - 2.5.2.3. Autres charges de gestion courante
    - 2.5.2.4. Atténuation de produits
    - 2.5.2.5. Charges financières
- 2.6. Le programme d'investissement 2016
  - 2.6.1. Recettes d'investissement
  - 2.6.2. Les investissements envisagés en 2016

### PARTIE 3. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- 3.1. Une épargne satisfaisante à surveiller : à un contexte institutionnel local flou s'ajoute le désengagement financier de l'Etat
- 3.2. Une capacité à autofinancer nos investissements à préserver
- 3.3. Un endettement raisonnable et une annuité en capital couverte par l'épargne
- 3.4. Une capacité de désendettement largement conforme aux ratios prudentiels

**Annexe : Evolution de la dette sur 5 années**

## PREAMBULE

Depuis la loi organique du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil Municipal doit être saisi dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

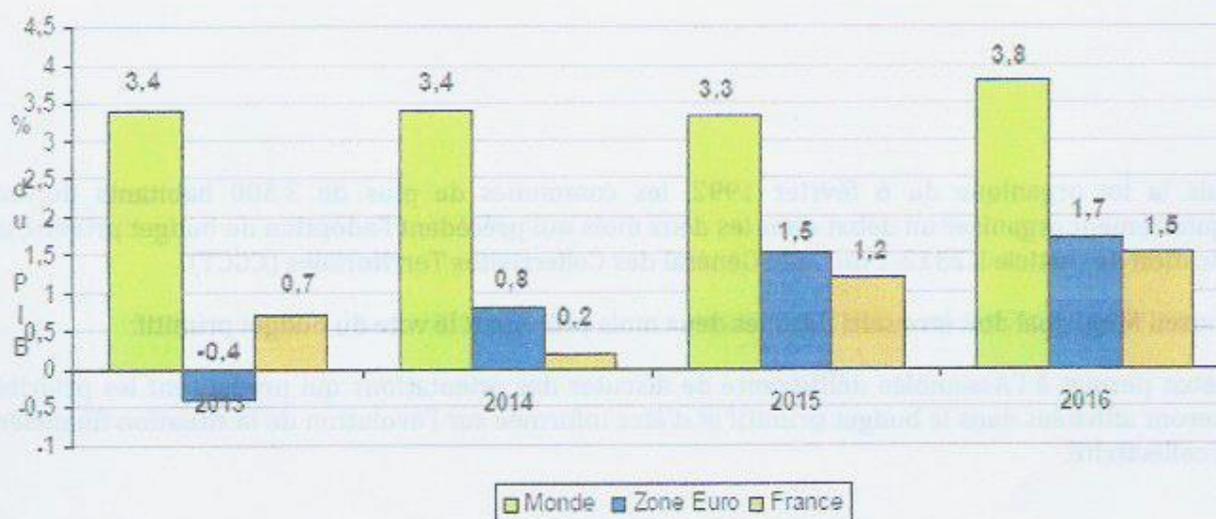
Ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

## PARTIE 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2016

### 1.1. Une croissance économique mondiale encore insuffisante

#### Perspectives de croissance du FMI

(Source : Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale, octobre 2015)



Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne, et française.

Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévue (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis), la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir, à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques. Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine.

En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le FMI, « plus ou moins en bonne voie ». Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore, des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de la Grèce.

En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1,2% pour 2015 et à 1,5% en 2016. Mais la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro et les taux d'intérêt bas doivent permettre, selon les hypothèses du Gouvernement, d'améliorer la consommation et les exportations, et donc de relancer les investissements des entreprises.

En ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt continuent d'atteindre des niveaux historiquement bas. Par exemple, l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis le mois d'avril 2015. En effet, les banques centrales maintiennent leur politique monétaire très accommodante, dans l'attente d'une reprise certaine de la croissance. Ainsi, la FED, banque centrale américaine, après avoir annoncé en 2014 une remontée des taux directeurs vers la mi-2015 a récemment repoussé une nouvelle fois cette décision, considérant que l'inflation restait trop faible et que le ralentissement de la croissance chinoise pourrait peser sur l'activité économique. De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé depuis le début de l'année 2015 un programme d'achats massifs de dette publique et privée, dans l'objectif de pousser les banques à prêter aux entreprises et aux particuliers pour relancer l'activité. Cette politique interventionniste, dans un premier temps envisagé jusqu'en septembre 2016, pourrait être reconduite si la situation économique ne s'améliore pas. Les taux des marchés financiers devraient donc rester bas en 2016.

## 1.2. Loi de Finances 2016 : poursuite des réductions des dotations aux collectivités

Le projet de loi de finances 2016 est principalement axé sur une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros (programmé sur 2015-2017), la Loi de Finances 2016, après les lois de finances 2014 et 2015, constitue donc une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront, tout comme en 2015, de 3,7 milliards d'euros.

Selon les mêmes modalités qu'en 2014 et 2015, la répartition de cette réduction entre les trois catégories de collectivités territoriales s'effectue au prorata des ressources totales de fonctionnement. L'effort repose principalement sur le bloc communal (70% pour les communes et 30% pour les intercommunalités).

Baisses cumulées des dotations sur la période 2013-2017

Années	Baisse annuelle	DGF versée aux collectivités (Md €)	Baisses cumulées / 2013
2013	-	41,5	
2014	- 1,5	40,0	1,5
2015	- 3,7	36,3	+ 5,2
2016	- 3,7	32,6	+ 8,9
2017	- 3,6	29,0	+ 12,5
Total / 2013	- 12,5	- 30,0	= 28,1 Md € de perte cumulée

Il convient de souligner qu'initialement le Projet de Loi de Finances 2016 prévoyait une réforme totale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui portait non seulement sur la dotation forfaitaire, principale dotation, mais aussi sur les autres composantes de la DGF que sont la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation de Solidarité Urbaine, dotations de péréquation.

Le Gouvernement a décidé le report de cette réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans l'attente de la nouvelle carte intercommunale.

Pour la commune de Mallemort la DGF évoluerait de la manière suivante :

	2013	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017
<b>DGF Reçue</b>	902 608	863 304	746 542	631 006	515 470
<b>Evolution de la DGF de Mallemort en valeur / N-1</b>		-39 304	-116 762	-115 536	-115 536
<b>Evolution de la DGF de Mallemort en %N-1</b>		-4.35	-13.53	-15.48	-18.31

(Source de calcul : outil d'estimation de la baisse des dotations de l'Association des Maires de France)

L'impact négatif de cette baisse imposée par l'Etat sur les finances des collectivités peut être illustrée en le comparant en termes de points de fiscalité.

- Pour Mallemort, la baisse cumulée de nos dotations étatiques correspond entre 2013 et 2017 à l'équivalent d'une **perte de quatre points (4%) de taxe d'habitation ou de taxe foncière** relative ou près d'un quart de notre produit fiscal attendu annuel en valeur absolue (plus de 400k€)!

## PARTIE 2. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

### 2.1. Estimation du résultat de clôture de 2015

#### Résultat budgétaires de l'exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	1 584 053,46	2 299 114,71	-715 061,25
<b>Fonctionnement</b>	7 704 961,27	5 623 530,50	2 081 430,77
<b>Total Cumulé</b>	9 289 014,73	7 922 645,21	1 366 369,52

#### Résultat d'exécution du budget 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
<b>Investissement</b>	3 043 812,21	0	-715 061,25	2 328 750,96
<b>Fonctionnement</b>	2 447 955,73	0	2 081 430,77	4 529 386,50
<b>Total</b>	5 491 767,94	0	1 366 369,52	6 858 137,46

Le résultat de clôture pour l'année 2015 se porte à **6 858 137,46** euros (5 491 767,94 euros en 2014) et comporte :

- un excédent d'investissement de **2 328 750,96** euros
- un excédent de fonctionnement de **4 529 386,50** euros

## 2.2. Les restes à réaliser d'investissements à reporter au budget 2016

En dépenses, les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées ou titrées au 31 décembre 2015. Ils doivent être obligatoirement repris au budget 2016. Le détail est présenté ci-dessous :

INTITULE	ARTICLES / OPERATIONS	MONTANT A REPORTER
Frais d'études	2031	45 178
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>45 178 €</b>
Acquisition matériel roulant	21571 / 05	82 381,05 €
Acquisition matériel outillage voirie	21578 / 04	8 295,64 €
Acquisition matériel bureau informatique	2183 / 22	18 107,85 €
Acquisition mobilier matériel scolaire	2184 / 03	23 187,49 €
Acquisition matériel des écoles	2184 / 100	555 €
Autres immobilisations corporelles (Autres Mobiliers)	2188 / 11	32 913,60 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>165 440,63 €</b>
Aménagement Equipements Sportifs	2313 / 42	11 542,59 €
Réhabilitation logement sociaux	2313 / 97	102 991,12 €
Travaux hydrauliques	2313 / 96	80 289,60 €
Aménagement RDC mairie, centre culturel, écoles...	2313 / 07	19 734,34 €
Travaux d'éclairage public	2315 / 21	7 380 €
Travaux de voirie Petit Chemins	2315 / 91	4 749 €
Travaux de voirie	2315 / 32	8 539,20 €
Aménagement rond-point Mille Bouquets	2315 / 94	38 317,68 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		<b>273 543,53 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>484 162,16 €</b>
<b>Subventions d'Investissement Département</b>		
Installation Vidéo Protection	1323 / 87	25 252 €
Complexe sportif	1323 / 42	368 970 €
Menuiserie F. Mistral	1323 / 07	44 739 €
Réfection « Petits Chemins »	1323 / 91	60 000 €
Réfection petit bassin de la piscine	1323 / 93	36 800 €
Travaux hydrauliques	1323 / 96	53 526 €
Réfection grand bassin de la piscine	1323	60 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>649 287 €</b>

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués de l'excédent réalisé sur chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif. On parle alors de résultat global cumulé de l'exercice 2015.

### 2.3. Reprise et affectation des résultats 2015 au budget 2016

Les résultats de l'exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

- ☛ La **section d'investissement** ne laisse pas apparaître de besoin de financement, mais un excédent de **2 493 875,80€** (excédent d'investissement de 2 328 750,96€ + solde des restes à réaliser de 165 124,84€)
- ☛ La **section de fonctionnement** présente un résultat cumulé de clôture 2015 excédentaire de **4 529 386,50€** qu'il conviendra d'affecter en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - compte 002) et/ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068). Ces montants seront inscrits au budget primitif 2016.

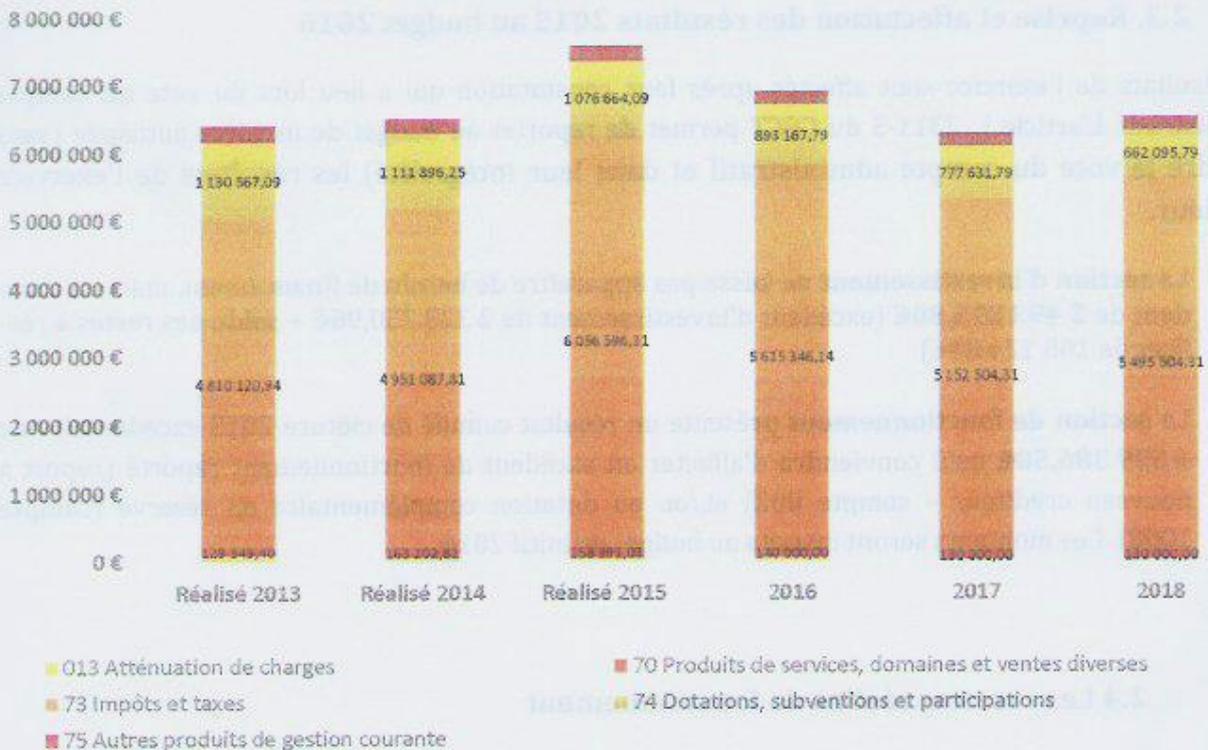
### 2.4 Les recettes réelles de fonctionnement

#### 2.4.1 Evolution des recettes de fonctionnement

Le contexte économique national invite les collectivités à rester prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il est raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèses :

- La stabilité des taux d'imposition au niveau communal
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet base (constructions nouvelles, revalorisation des bases d'imposition annuelle fixée à 1% pour 2016 par la LFI)
- Un risque de diminution des versements de l'intercommunalité avec la création de la Métropole
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'Etat.

### Répartition et évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

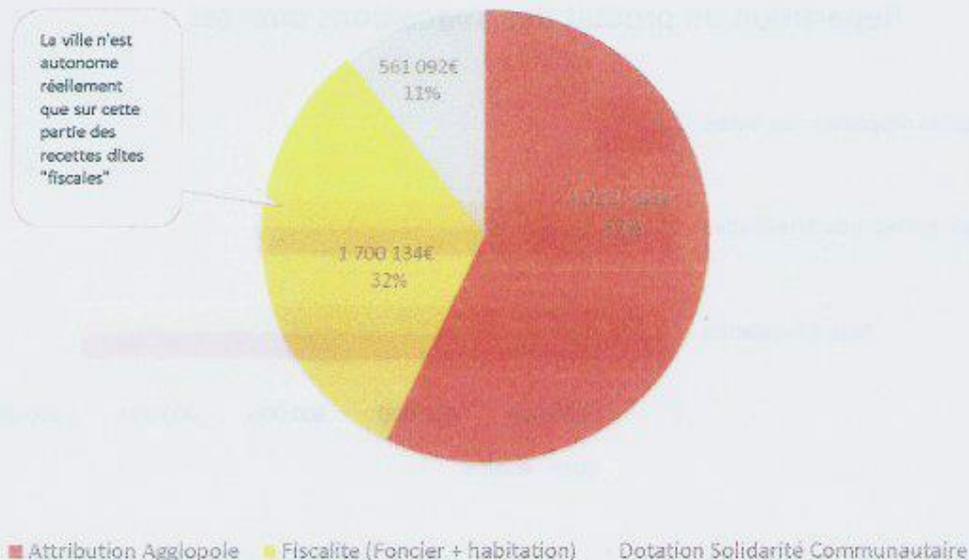


Il est important de noter que le chapitre 73 intitulé « impôt et taxes » comprend non seulement les recettes fiscales directes (taxes foncières et taxe d'habitation) et la fiscalité indirecte, mais surtout les **versements de la Communauté d'Agglomération** qui comprend la Dotation de Solidarité Communautaire ainsi que l'Attribution de Compensation.

De ce fait nous notons qu'entre 2014 et 2015, ce poste a connu une augmentation d'environ +20% due notamment à l'augmentation des versements de l'agglomération en perspective de transferts de charges relatives aux zones d'activités mais aussi de la future Métropole.

Ce poste sensible risque de connaître dans un avenir proche une chute brutale dans le cadre de la métropolisation en cas de suppression de la DSC, dépense facultative pour l'intercommunalité, et qui représente 561 092€.

Détail du chapitre budgétaire 73  
(fiscalité directe)  
chiffres 2015



## 2.4.2 Les recettes d'origine fiscale

### A. La fiscalité directe :

#### - Une stabilité des taux

Pour 2016, la municipalité ne prévoit toujours pas d'augmentation, les taux d'imposition resteront identiques à ceux des années précédentes, soit :

- 8,97 % pour la taxe d'habitation
- 7,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 30,60% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les recettes fiscales vont progresser faiblement mais naturellement du fait de la revalorisation de 1% des bases d'imposition de la commune dans le cadre de la loi de finances 2016, correspondant au taux d'inflation prévisionnel pour l'année à venir.

Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources et en l'absence d'informations précises communiquées par les services de l'Etat, il convient d'être prudent au niveau de la prévision budgétaire.

Le produit de la fiscalité directe estimé pour 2016 s'élève à 1 717 000 euros, soit une augmentation de 1% (1 700 000 euros perçus en 2015).

#### - Une nouvelle politique d'abattement de taxe d'habitation

La ville a défini une nouvelle politique en matière d'abattement qui s'appliquera à partir de 2016. L'abattement facultatif sur la TH, qui n'avait pas été mis en place jusqu'à présent, le sera dès cette an-

née pour soutenir les personnes handicapées. Cet abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides est au taux de 10%, fixé par la loi.

### Répartition du produit des impositions directes



### La fiscalité reversée par l'intercommunalité :

Avec la mise en place de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nombreuses interrogations et inquiétudes demeurent sans réponses, notamment sur les aspects organisationnels mais aussi financiers.

**L'Attribution de Compensation** jusqu'alors reversée par Agglopoie le sera dorénavant par la Métropole et doit être la même que l'année précédente, puisqu'elle correspond à un calcul automatique correspondant à la différence entre le transfert d'un produit figé (au montant arrêté lors de notre adhésion) et le transfert de charges liées à des compétences. Cependant, statutairement, il y a toujours un risque de voir cette AC être diminuée (jusqu'à 15%) suite à une décision des 2/3 du conseil métropolitain. Pour information, à ce jour, dans le contexte actuel, aucun versement mensuel de trésorerie n'a été réalisé.

Le montant d'AC 2015 sera donc reconduit sur le BP 2016, soit 3 022 581 euros.

Concernant la **Dotaton de Solidarité Communautaire**, le risque de perte existe car elle correspond à une dépense facultative pour la structure intercommunale. Au vu des circonstances (volonté d'accentuer le caractère péréquateur de la dotation en l'asseyant sur la population de manière plus importante et sur la richesse fiscale) et du manque de visibilité financière et institutionnelle, la prudence impose de ne prévoir au budget 2016 le montant de la DSC 2015 initiale, à savoir 462 841 euros, vu l'engagement politique du Président à verser cette dotation. Il conviendra néanmoins de réfléchir en fonction d'informations plus précises début mars sur la nécessité de constituer une provision pour risque d'irrecouvrabilité afin d'en neutraliser l'impact budgétaire.

### 2.4.3. Les autres recettes de fonctionnement

La commune perçoit d'autres produits fiscaux « indirects » émanant de divers organismes, et administrés. Les principaux postes de recettes sont les droits de mutations, la taxe locale sur l'électricité, la taxe d'entretien des ruisseaux, et la taxe de séjour.

Ci-après, pour information, l'évolution projetée de ces taxes en euros:

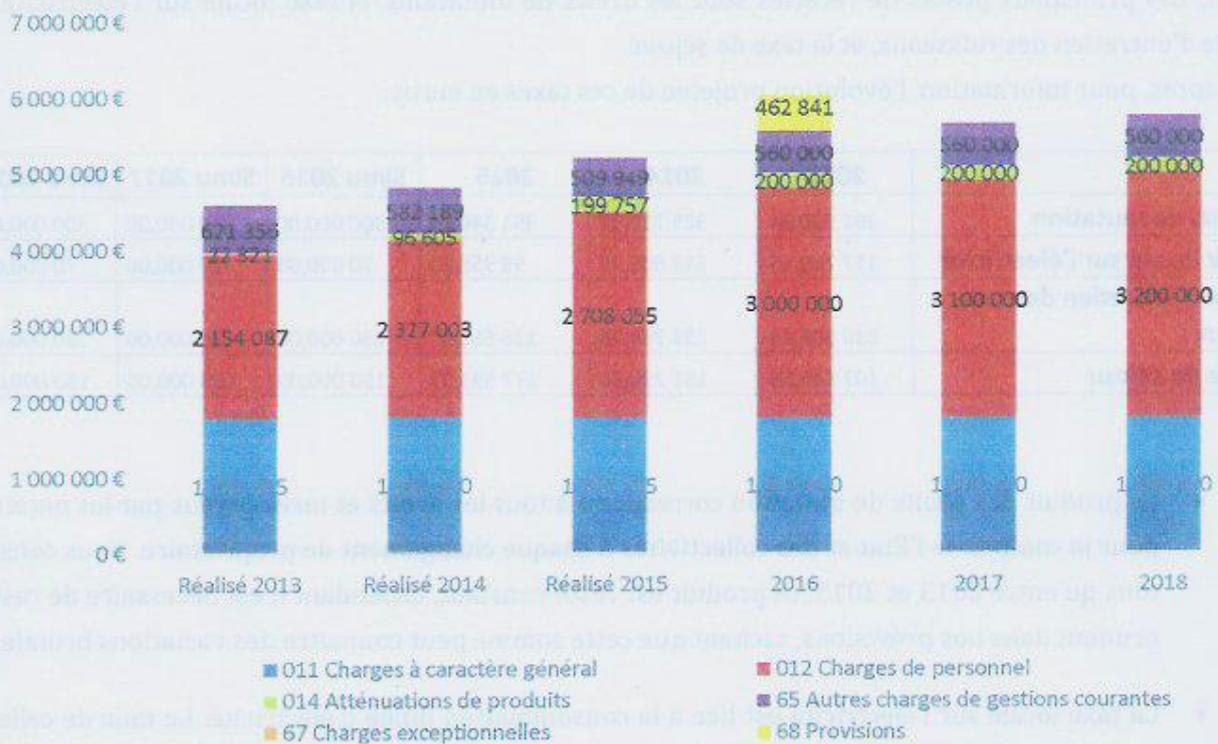
	2013	2014	2015	Simu 2016	Simu 2017	Simu 2018
<b>Droits de mutation</b>	351 930,84	325 715,32	351 340,06	300 000,00	300 000,00	300 000,00
<b>Taxe locale sur l'électricité</b>	117 760,66	112 605,29	98 958,89	70 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>Taxe d'entretien des ruisseaux</b>	138 883,41	136 764,79	136 650,37	130 000,00	130 000,00	130 000,00
<b>Taxe de séjour</b>	107 546,58	151 230,98	177 593,37	150 000,00	150 000,00	150 000,00

- Le produit des droits de mutation correspond à tous les droits et taxes perçus par les notaires pour le compte de l'Etat et des collectivités à chaque changement de propriétaire. Nous constatons qu'entre 2013 et 2015, ce produit est resté constant, cependant il est nécessaire de rester prudent dans nos prévisions, sachant que cette somme peut connaître des variations brutales.
- La taxe locale sur l'électricité est liée à la consommation finale d'électricité. Le taux de celle-ci est fixé pour la commune à 4%, en dessous de la moyenne départementale (taux maximum de 8,50% pour 2015).
- La taxe d'entretien des ruisseaux est versée annuellement. Ce produit change peu d'une année sur l'autre, les données de bases ne variant pas beaucoup.
- Le montant de la taxe de séjour est fixé par délibération. Il varie en fonction du classement du meublé (par étoile, par épis, ou non classé...). Nous remarquons qu'entre 2013 et 2015 cette taxe évolue positivement. Nous pouvons espérer qu'en 2016 les retombées économiques et touristiques soient encore meilleures, mais la prévision demeure prudente.

## 2.5. Les dépenses de fonctionnement

### 2.5.1- Evolution des dépenses

Répartition et évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement



A l'inverse des recettes, les dépenses réelles de fonctionnement sont en constante évolution sur la prospective au fil de l'eau, notamment du fait de recrutements nécessaires à l'optimisation des services rendus à l'usager mais aussi de recrutements considérés comme des investissements productifs de revenu ou tout au moins vecteurs d'économies sur le moyen terme. Sont intégrés dans la prospective, les charges induites liées à la mise en place de certains investissements ou services publics.

### 2.5.2- Principales dépenses de fonctionnement

#### 2.5.2.1- Charges de personnel (012)

La maîtrise de l'évolution des charges du personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016	2017	2018
Charges de personnel et frais assimilés	2 154 087	2 327 003	2 708 273	3 000 000	3 100 000	3 200 000

Nous constatons qu'entre 2014 et 2015, les frais des personnels ont connu une augmentation relative de 16 % et en valeur absolue de **382 k€**.

Les explications sont multiples notamment que trois recrutements d'agents titulaires et de 2 contractuels aux services administratifs ont été réalisés en cours d'année 2014 et ont donc un impact budgétaire complet (sur 12 mois) sur l'exercice 2015, sans oublier la refonte du régime indemnitaire opérée début 2015 et la future réforme imposée par la loi à mener sur 2016.

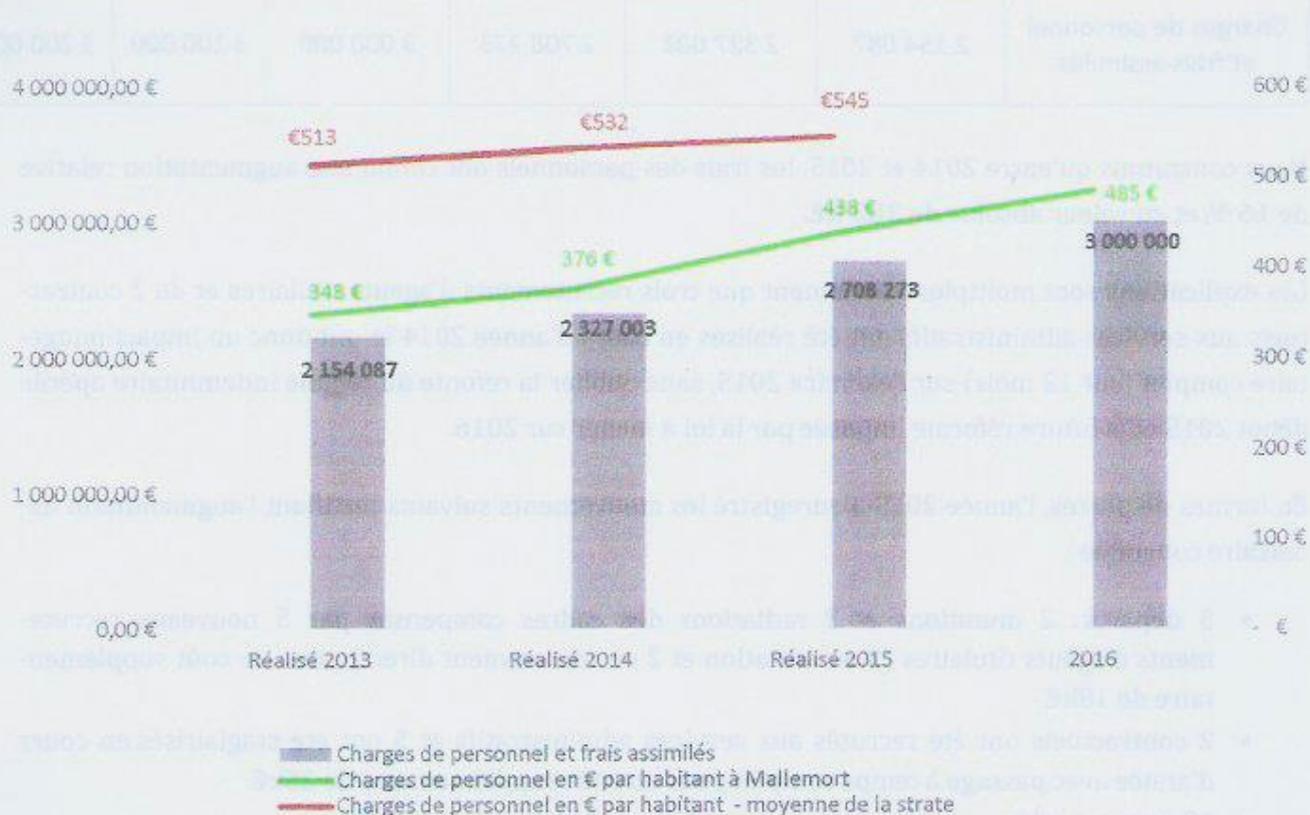
En termes de postes, l'année 2015 a enregistré les mouvements suivants justifiant l'augmentation nécessaire constatée :

- 5 départs : 2 mutations et 3 radiations des cadres compensés par 5 nouveaux recrutements d'agents titulaires (3 en mutation et 2 en recrutement direct) pour un coût supplémentaire de 18k€.
- 2 contractuels ont été recrutés aux services administratifs et 5 ont été stagiaires en cours d'année avec passage à temps complet pour un coût supplémentaire de 25k€.
- 15 contractuels:
  - Dont 4 créations d'emplois aidés : 3 en emplois d'Avenir et 1 en CAE pour un coût de 56k€ (avec 31k€ de recettes)
  - 7 ont été recrutées pour remplacer du personnel titulaires absent ou à temps partiel) ou en accroissement temporaire d'activité pour un coût de 100k€
  - 4 vacataires pour effectuer des remplacements ponctuels
- 14 intervenants pour les Nouvelles activités périscolaires (NAP) ont été recrutés pour l'année scolaire 2015-2016 (vacataires + enseignants) pour un coût de 130k€ (contre 50k€ en 2014 sur 4 mois).
- 81 emplois saisonniers ont été pourvus sur l'été pour un coût de 65k€.

En outre, la collectivité mène une politique volontariste tendant à la professionnalisation de son personnel. Les cotisations relatives aux formations organisées par le CNFPT sont prélevées sur la masse salariale. Le personnel autorisé dispose de jours de disponibilités pour suivre les préparations aux concours ce qui génèrent un coût d'investissement pour la collectivité.

Afin d'optimiser la gestion municipale et d'être plus efficace, la commune prévoit aussi au budget 2016 certains recrutements, notamment sur des postes d'encadrement (urbanisme, finances/commande publique, affaires scolaires) compensés en partie par trois départs en retraite. Cet investissement doit nous permettre d'améliorer notre capacité de production tout en améliorant nos marges de manœuvre, notamment par la baisse des heures supplémentaires.

### Evolution des charges de personnel et comparaison de la situation de la ville avec la moyenne de la strate démographique



#### 2.5.2.2 Charges à caractère général (011)

Les charges à caractères général représentent le deuxième poste de dépenses du budget de fonctionnement de la commune. Elles regroupent les achats courants, nécessaires au bon fonctionnement des services, les frais d'énergies, de réparations et d'entretien du matériel ....

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016	2017	2018
Charges à caractères général	1 803 976	1 808 939	1 787 325	1 800 000	1 800 000	1 800 000

L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

Nous remarquons entre 2013 et 2014, ce chapitre de dépenses est resté stable. Une légère diminution a marqué l'année 2015 de 1,2% par rapport à 2014.

Pour information le montant des charges à caractère général par habitant se porte à 290€ contre 260€ pour la moyenne de la strate. La mise en place d'une politique d'achat efficace peut apporter 10% d'économies.

Pour 2016, nous prévoyons prudemment de rester au niveau de 2015, voire de baisser, par l'optimisation de notre gestion liée à notre nouvelle organisation, notamment en matière d'achat public et de maîtrise des frais de fonctionnement induits par nos investissements.

### 2.5.2.3-Autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre entre autre le versement des subventions aux associations et au CCAS, ainsi que la contribution aux organismes de regroupement (SMED, SMAVD, Syndicat Intercommunal des Alpines,...)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016	2017	2018
Charges de gestion courante	621 356,26	582 188,71	509 948,88	550 000,00	550 000,00	550 000,00

Sur ce poste, nous notons une diminution d'environ 14,16 % entre 2014 et 2015 du fait de la refonte des critères d'attribution des subventions.

Le versement des subventions aux associations s'élèvent à 359 012,34 € en 2015. Nous prévoyons une augmentation des crédits en 2016 pour régulariser, entre autres, la subvention de l'école de musique non versée en 2015.

La subvention communale versée au CCAS est restée la même pour les 2 dernières années soit 30 000 €, pour 2016 nous prévoyons aussi un versement en augmentation en perspective de l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

En revanche, nous pouvons voir au sein de ce chapitre une augmentation des dépenses liés aux indemnités aux instituteurs, qui se justifie par l'intervention de ceux-ci aux NAP.

### 2.5.2.4-Atténuation de produits (014)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016
Atténuations de produits	22 321.00	96 605.22	199 757.00	200 000.00

Le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2015 est fixée à 199 757 euros, dont 99 878.50 euros de majoration résultant de l'arrêté de carence en matière de production de logements sociaux.

Pour l'année 2016, nous ne disposons pas à ce jour d'informations officielles de la part de l'Etat, mais nous pouvons espérer une légère diminution de ce prélèvement du fait de la prise en compte par l'Etat de la production de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 2.5.2.5-Charges financières (66)

Les charges financières diminuent au fil des années, en raison du principe même du remboursement des emprunts. L'inscription au budget 2016 s'élèvera à 38 148,42 € contre 40 817,08 € au budget 2015.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016
Charges financières	59 018.00	49 792.71	40 817.08	38 148.42

Pour information, cela représente 6€ par habitant sur Mallemort contre une moyenne de la strate de 40€.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016
Charges financières	59 018.00	49 792.71	40 817.08	38 148.42

## 2.6. Section d'Investissement

Le programme d'investissement 2016 et pour les années suivantes est très ambitieux. Il s'élève à plus du double des réalisations 2015 afin de répondre aux attentes de nos administrés dans tous les secteurs clés d'intervention de la commune : sécurité, éducation, pluvial, voirie, infrastructures sportives ou de loisirs, mise à disposition de locaux adaptés aux associations, ou environnement.

### 2.6.1- Recette d'investissement 2016

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait s'élever à environ 320 000 € pour 2016. A noter que la commune récupère la TVA sur les investissements réalisés en 2014. En 2015, la commune a perçu 429 638,56 €, soit une baisse d'environ 34 %, s'expliquant par le niveau soutenu des investissements réalisés en 2013.

A noter que la commune paye la TVA au taux de 20%, mais elle récupère uniquement 15,761 % de celle-ci.

Il est important de noter que la LFI autorise l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

La taxe d'aménagement ne nous a pas été notifiée à ce jour. La commune a encaissé 77 327,62 € en 2015. L'enveloppe prévisionnelle s'élèvera à 70 000 euros pour 2016.

Le niveau des subventions est quant à lui élevé mais est directement lié à notre capacité de planification et de production d'où la nécessité de se structurer pour concrétiser le programme ambitieux contracté avec le département des Bouches du Rhône ouvrant droit à des financements encadrés par des délais exigeants.

La commune souhaite aussi diversifier ses sources de financements auprès des partenaires institutionnels afin d'engager en priorité des projets d'investissements systématiquement financés en partie mais aussi soit productifs de revenu soit générateurs d'économies de frais de fonctionnement dans la mesure du possible.

Le détail des subventions attendu sur 2016 est détaillé dans le tableau suivant.

### 2.6.2- Les projets d'investissements envisagés pour 2016

Ces projets s'entendent hors enveloppes annuelles destinées à l'acquisition de matériel pour les différentes politiques publiques menées par la collectivité (affaires scolaires, sécurité, aménagement urbain, mobilier administratif, matériel informatique,...) ou encore à certaines études dont les montants seront affinés pour le vote du budget primitif.

	Subvention	Taux	Secteur	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes (sur le HT)
Construction de vestiaires pour le stade d'entraînement	CDDA	60%	Sport	460 500	552 600	276 300
Aménagement d'un terrain synthétique	CDDA	60%	Sport	750 000	900 000	450 000
Stade d'honneur	CD 13	60%	Sport	150 000	180 000	90 000
Logement Rue du Moulin	CDDA	60%	Social	80 000	96 000	48 000
Rénovation Police Municipale	Travaux proximité 2016	80%	Patrimoine	80 000	96 000	60 000
Rond-point Mille Bouquet	CD 13	80%	Voirie	32 317	38 800	25 854
Avenue Joliot Curie	CDDA	60%	Voirie	550 000	660 000	330 000
Avenue du Luberon	CDDA	60%	Voirie	300 000	360 000	180 000
Schéma directeur pluvial Etude			Voirie	45 340	54 408	
Schéma directeur pluvial Travaux	Travaux proximité 2016	80%	Voirie	80 000	96 000	60 000
AD'AP Travaux (mise en accessibilité des ERP)	Aide à l'accessibilité CD 13	40%	Patrimoine	150 000	180 000	60 000
Chemin de Salon Tronçon N°1	CDDA	60%	Voirie	487 191	584 630	292 314
Rues Cosmonaute et Jullian	Travaux proximité 2014	80%	Voirie	61 033	73 240	48 826
Rue Agliana	Travaux proximité 2014	80%	Voirie	71 155	85 386	56 924
Jardins thérapeutiques au foyer	Travaux proximité 2015	80%	Environnement	71 850	86 220	57 480
Ancien monument aux morts - Colonnes enterrées	Travaux proximité 2016	80%	Voirie	80 000	96 000	60 000
Rénovation cuisine centrale	Travaux proximité 2016	80%	Scolaire	80 000	96 000	60 000
Parking SMAVD	Travaux proximité 2016	80%	Voirie	80 000	96 000	60 000
Maison des associations (ancien St Michel) - Etudes	CDDA	60%	Culture	83 333	100 000	50 000
Réhabilitation bâtiments communaux : rénovation foyer des jeunes et Eglise	Travaux proximité 2016	80%	Bât com.	80 000	96 000	60 000
Voirie Rurale - Vicaires	CDDA	60%	Voirie	162 562	195 075	97 537
Voirie Rurale - Bonneval	CDDA	60%	Voirie	127 734	153 281	76 640
Voirie Rurale - Barielle	CDDA	60%	Voirie	80 000	96 000	48 000

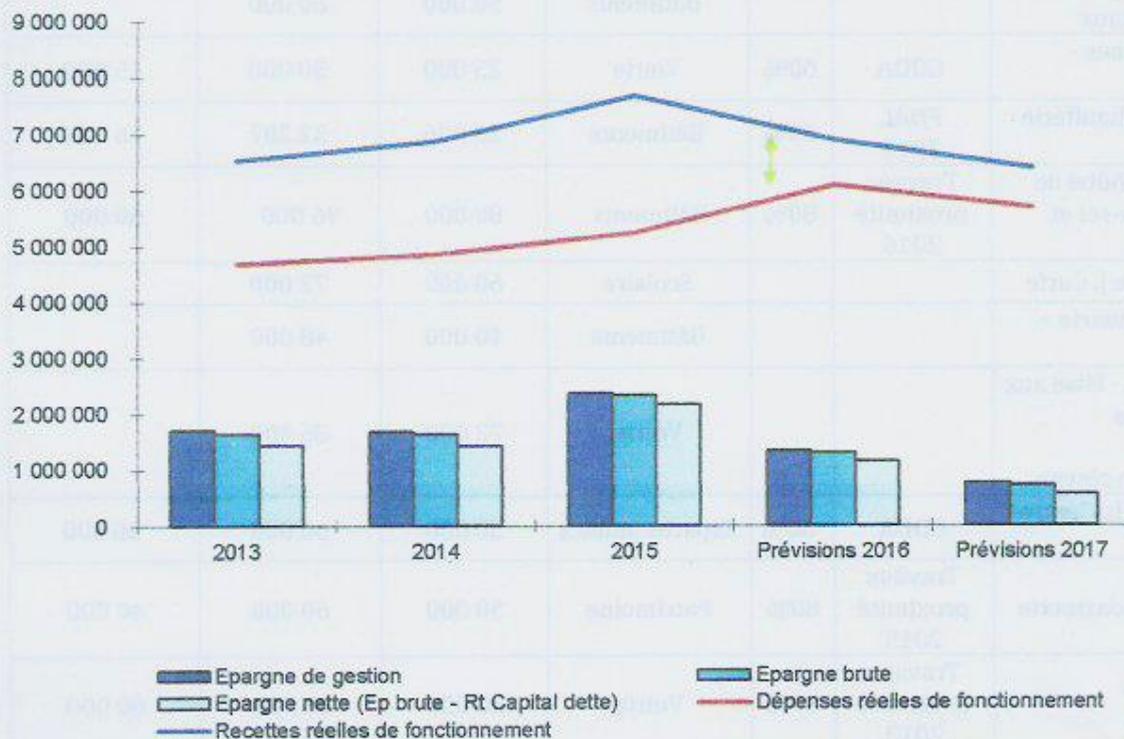
	Subvention	Taux	Secteur	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes (sur le HT)
Requalification rond-point de la Durance (éclairage public-parking covoiturage - requalification paysagère)	Travaux sécurité routière 2013	80%	Voirie	90 550	108 660	60 000
	Travaux sécurité routière 2014	80%	Voirie	75 000	90 000	60 000
Services Techniques : déplacement locaux			Bâtiments	50 000	60 000	
Avenue des Alpines - études	CDDA	60%	Voirie	25 000	30 000	15 000
Ecole Mistral : Chaufferie Gaz	FDAL 2013	60%	Bâtiments	26 906	32 287	16 143
Aménagements hôtel de ville : salles sous-sol et hall mairie	Travaux proximité 2016	80%	Bâtiments	80 000	96 000	60 000
Préau Maternelle J. Curie			Scolaire	60 000	72 000	
Eclairage LED (mairie + écoles)			Bâtiments	40 000	48 000	
Eclairage public - Mise aux normes armoires électriques + renforcement du réseau			Voirie	72 000	86 400	
Requalification du Centre-Ville - études	CDDA	60%	Espaces publics	50 000	60 000	30 000
Menuiseries gendarmerie	Travaux proximité 2015	80%	Patrimoine	50 000	60 000	40 000
Chemin du Puits embellissement	Travaux proximité 2013	80%	Voirie	80 000	96 000	60 000
Vidéo-protection aux abords du collège	CD 13 Etat	40% 40%	Sécurité	35 000	42 000	14 000 14 000
Aménagements abords Donjon	CDDA	60%	Patrimoine	173 000	207 600	103 800
Aménagements abords médiathèque	CDDA	60%		206 000	247 200	123 600
Acquisition de véhicules	Fonds climat énergie	60%	Voirie	100 000	120 000	60 000
Mise en place de l'école numérique			Scolaire	50 000	60 000	
<b>TOTAL</b>				<b>5 406 471</b>	<b>6 487 765</b>	<b>3 204 418</b>

PS : pour les travaux de proximité, le taux de la subvention est de 80% sur le coût HT des travaux plafonné à 75k€ HT par projet.

### PARTIE 3. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

#### 3.1. Une épargne satisfaisante à surveiller : un contexte institutionnel local flou et un désengagement financier de l'Etat pénalisant

La prospective au fil de l'eau met en perspective le risque de dégradation rapide de la solvabilité

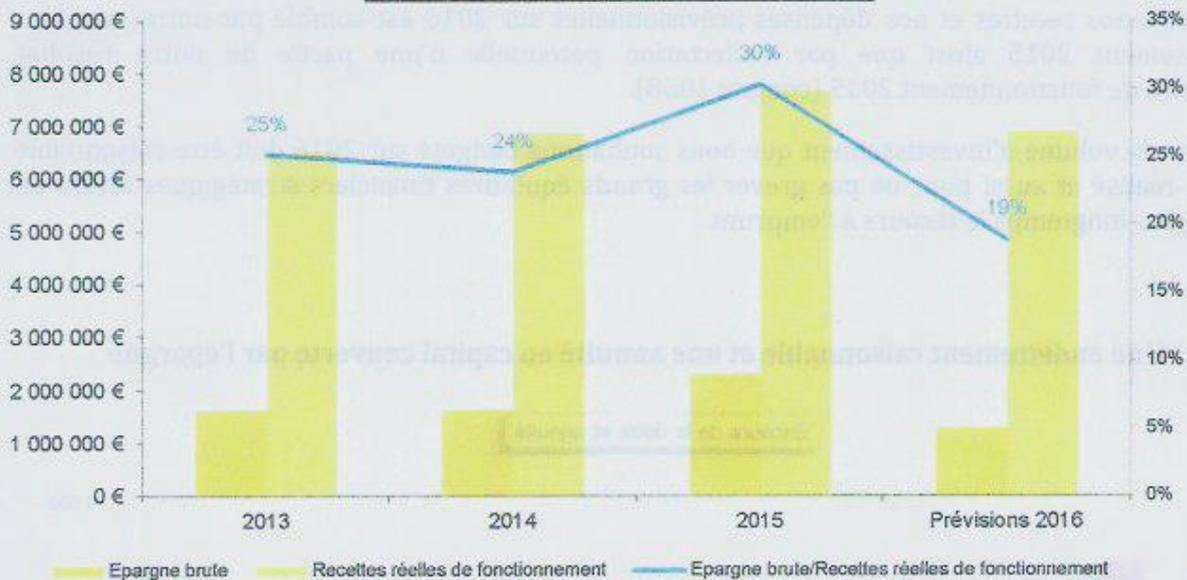


A l'augmentation automatique des dépenses de notre collectivité vient s'ajouter les incertitudes importantes quant au niveau des ressources dues à la fois à la mise en place de la Métropole engendrant un risque inéluctable de perte de ressources financières au profit de la ville centre et en plus la politique rigide de l'Etat tendant à baisser les dotations de la ville de plus de 400k€ sur 4 ans, sans oublier les pénalités de 200k€ en tant que commune carencée.

Au total, après une année 2015 très satisfaisante comptablement, le risque de perte de ressources de fonctionnement se monte à 800 k€ d'ici 2017.

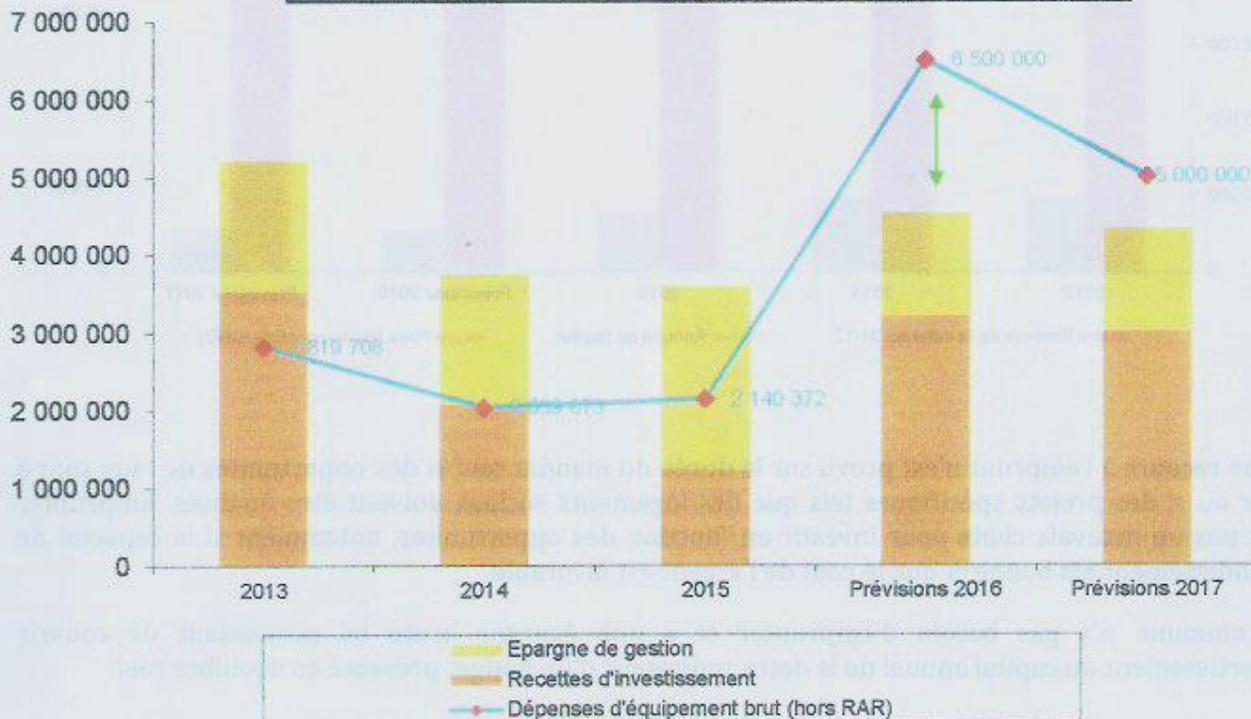
La prise en compte prudentielle de ces éléments amène effectivement à un resserrement des courbes, appelé « effet de ciseau », qu'il faut combattre afin de préserver notre épargne de gestion, principal indicateur de la solvabilité communale.

Evolution du taux d'épargne en %  
(épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)



### 3.2. Une capacité à autofinancer nos investissements à préserver

Dépenses d'équipement brut, recettes d'investissement et épargne nette  
(en euros)

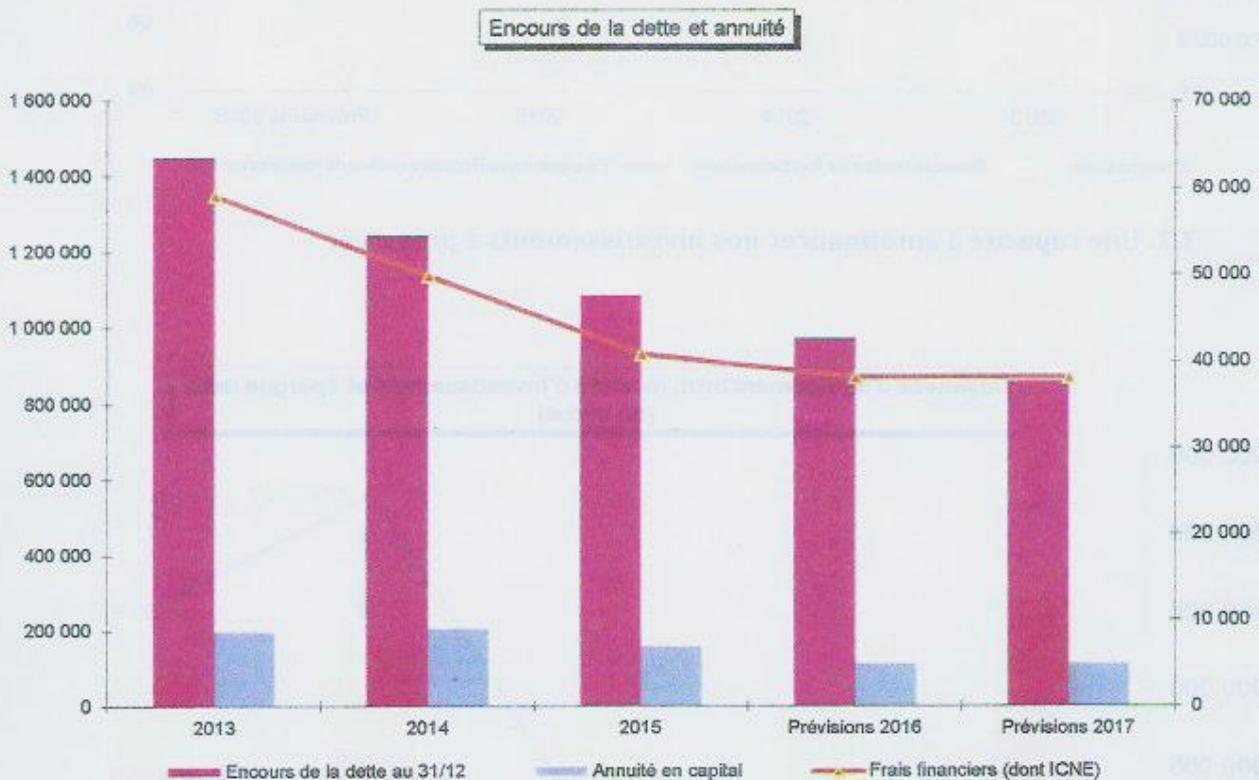


Notre capacité d'autofinancement ainsi que nos possibilités de financement par subventions nous permettent d'avoir une politique ambitieuse d'investissement pour la commune.

L'écart entre nos recettes et nos dépenses prévisionnelles sur 2016 est comblé par notre excédent d'investissement 2015 ainsi que par l'affectation potentielle d'une partie de notre résultat excédentaire de fonctionnement 2015 (compte 1068).

Néanmoins, le volume d'investissement que nous souhaitons budgété sur 2016 doit être raisonnable pour être réalisé et aussi pour ne pas grever les grands équilibres financiers stratégiques futurs ou limiter le plus longtemps le recours à l'emprunt.

### 3.3 Une endettement raisonnable et une annuité en capital couverte par l'épargne

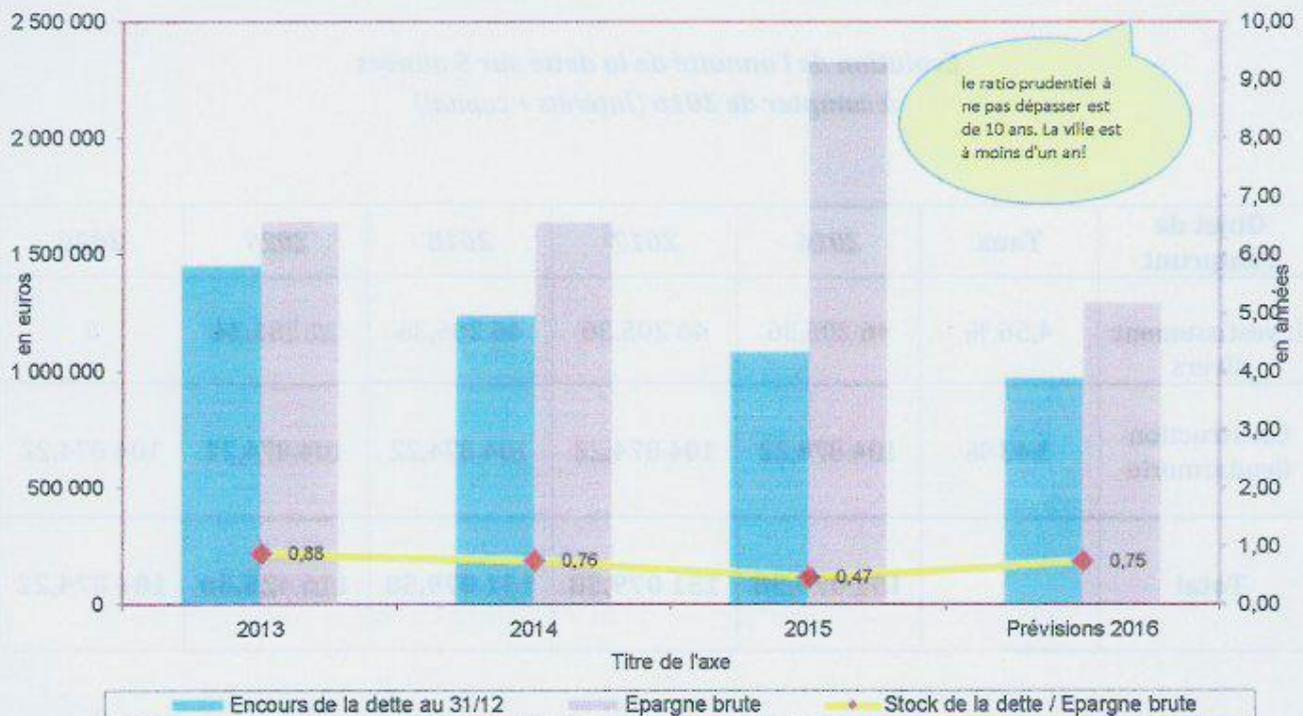


Aucun recours à l'emprunt n'est prévu sur la durée du mandat sauf si des opportunités de taux sont à saisir ou si des projets spécifiques tels que des logements sociaux doivent être financés. Emprunter n'est pas un mauvais choix pour investir en fonction des opportunités, notamment si la capacité de désendettement est bonne et que le coût de l'argent est favorable.

La commune n'a pas besoin d'emprunter et a une épargne brute lui permettant de couvrir l'amortissement du capital annuel de la dette, indicateur d'un budget présenté en équilibre réel.

### 3.4. Une capacité de désendettement largement conforme aux ratios prudentiels

**La capacité de désendettement de la Ville est très satisfaisante**



La capacité de désendettement de la ville est durablement établie et est un indicateur de la santé financière de la collectivité, qui reste néanmoins fragile comme vu plus haut.

**Le ratio prévisionnel pour 2016 reste inférieur à 1 an pour un ratio d'alerte de 10 ans.**

Un niveau d'épargne satisfaisant doit être le fil rouge de notre gestion financière afin de permettre à la ville de ne pas tomber dans le cercle vicieux de l'endettement et de ne pas recourir massivement à l'emprunt pour financer son programme d'investissement.

L'ensemble des mesures de bonne gestion et de rigueur décidées par la Municipalité doit permettre d'optimiser les services publics rendus quotidiennement mais aussi de réaliser un programme d'investissement répondant aux attentes des mallemortais, tout en assurant la pérennité des grands indicateurs financiers de la collectivité.

**ANNEXE**

**Evolution de l'annuité de la dette sur 5 années  
à compter de 2016 (Intérêts + capital)**

Objet de l'emprunt	Taux	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement divers	4,56 %	46 205,36	46 205,36	46 205,36	11 551,34	0
Construction Gendarmerie	3,43 %	104 874,22	104 874,22	104 874,22	104 874,22	104 874,22
<b>Total</b>		<b>151 079,58</b>	<b>151 079,58</b>	<b>151 079,58</b>	<b>116 425,56</b>	<b>104 874,22</b>

